

Comité des engagements spécifiques

RAPPORT DE LA RÉUNION TENUE LE 1^{er} JUILLET 2020

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le Comité des engagements spécifiques s'est réuni le 1^{er} juillet 2020 sous la présidence de M. Tamás Vattai (Hongrie). L'ordre du jour de la réunion, reproduit dans l'aérogramme WTO/AIR/CSC/11, a été adopté.

1 POINT A – MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

1.1. Le Président a déclaré que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour à la suite de la communication des États-Unis, reproduite dans le document S/CSC/W/69, proposant un exercice de mise à jour des listes de l'AGCS assorties d'engagements conditionnels. Les engagements conditionnels renvoyaient aux entrées figurant dans les listes des Membres qui conditionnaient leur entrée en vigueur, leur mise en œuvre ou de nouveaux engagements à l'adoption d'une nouvelle législation ou à la révision du régime préexistant. Datant des années 1990, la plupart de ces engagements affectaient la transparence et la sécurité juridique des listes. Notant que le Comité était chargé de superviser la mise en œuvre des engagements spécifiques et d'améliorer leur exactitude technique et leur cohérence à l'avenir, le Président a estimé que la proposition des États-Unis de mettre à jour les listes assorties d'engagements conditionnels était une bonne contribution, qui arrivait à point nommé, aux efforts déployés par le Comité pour remplir son mandat. En outre, cet exercice permettrait d'accroître la transparence et la sécurité juridique des engagements spécifiques.

1.2. Le représentant des États-Unis a déclaré que l'exercice proposé visait effectivement à améliorer la transparence et la sécurité juridique des listes d'engagements spécifiques. Certaines listes étaient subordonnées à l'examen ou à l'adoption d'une législation et à la promesse de mettre à jour des engagements spécifiques à l'issue d'une action législative ou d'un examen de politique. La proposition demandait que le Secrétariat répertorie les listes contenant de telles formulations conditionnelles. Quelques exemples ont été présentés dans l'ordre du jour annoté de cette réunion. Le premier exemple était celui des engagements relatifs à certains aspects du document de référence sur les télécommunications qui seraient subordonnés à l'adoption d'une nouvelle législation. Comme cela faisait partie de la liste des engagements spécifiques de ce Membre, la liste devait être mise à jour en conséquence. Les deuxième et troisième exemples concernaient des engagements subordonnés au résultat d'un examen de politique, et les Membres concernés n'étaient pas tenus de mettre à jour leur liste. Il serait utile que le Comité entende ces Membres lui faire part des résultats de leurs examens de politique. Selon le quatrième exemple, un engagement amélioré serait présenté si l'examen du gouvernement était favorable. Il serait également utile que le Membre concerné informe le Comité des résultats de l'examen du gouvernement. Ces exemples montraient des gradations dans ce type d'établissement de listes. Il serait utile de cataloguer les engagements conditionnels, de demander des mises à jour des politiques aux Membres qui ont fait référence à des examens de politique et à de nouveaux engagements pour refléter ces entrées conditionnelles. L'exercice ne visait pas à blâmer qui que ce soit; comme mentionné précédemment, il était conçu pour améliorer la transparence et la sécurité juridique des engagements spécifiques.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

1.3. Le représentant du Taipei chinois a déclaré que, pour améliorer la transparence, il serait utile d'avoir les indications des Membres sur la révision de leurs listes. Par conséquent, sa délégation soutenait la proposition présentée par les États-Unis.

1.4. La représentante de la Barbade, s'exprimant au nom du groupe ACP, a déclaré qu'ils tenaient encore des consultations avec les autorités de leurs pays sur la proposition américaine (S/CSC/W/69) et sur certains aspects de l'ordre du jour annoté (JOB/SERV/295). Ils n'étaient pas en mesure de soutenir un consensus sur la proposition à ce stade. Elle a saisi cette occasion pour saluer le rôle du Secrétariat en matière d'assistance aux pays en développement et aux PMA, de manière bilatérale et sur demande, ce qui permettait de procéder à l'examen de leurs listes de services, d'offrir une aide concernant les notifications, ainsi que de répondre à toute autre demande à des fins de transparence et d'une manière qui ne mettait pas le Secrétariat en position de devoir interpréter les listes d'engagements spécifiques.

1.5. Le représentant de la Chine a déclaré que sa délégation reconnaissait l'importance de la mise à jour des listes AGCS des Membres. Néanmoins, la Chine estimait qu'il était plus important pour les Membres de respecter leurs engagements existants. La Chine a noté que certains Membres avaient pris des mesures restrictives et protectionnistes pour le commerce au nom de la sécurité nationale et qu'ils avaient ainsi enfreint leurs engagements au titre de l'AGCS et les règles de l'OMC. La Chine a exhorté ces Membres à respecter les règles de l'OMC et à mettre fidèlement en œuvre leurs engagements.

1.6. Le représentant du Canada a remercié les États-Unis d'avoir présenté cette proposition. Le Canada serait favorable à une approche par étapes. Dans un premier temps, le Canada jugerait utile que le Secrétariat produise un recueil des engagements conditionnels, pour l'information des Membres. Une fois le document disponible, les Membres pourraient partager leurs points de vue et discuter des prochaines étapes.

1.7. Le représentant de l'Union européenne a abondé dans le sens du Canada et a approuvé l'approche par étapes. Reconnaisant l'importance d'assurer la transparence et la sécurité juridique des listes d'engagements spécifiques des Membres, l'Union européenne pourrait aider le Secrétariat à préparer un catalogue des engagements conditionnels dans les listes des Membres. Les Membres pourraient ensuite fournir des renseignements actualisés s'ils le souhaitaient.

1.8. Suite aux déclarations du Canada et de l'Union européenne, le représentant de l'Australie a également remercié les États-Unis pour leur proposition. Reconnaisant l'importance de la transparence des engagements des Membres, l'Australie était ouverte à l'idée que le Secrétariat établisse une liste des engagements conditionnels. Il serait également utile de recevoir les mises à jour des Membres sur leurs mesures et d'envisager les prochaines étapes.

1.9. Le représentant de l'Inde a cru comprendre que la proposition des États-Unis comprenait l'identification des engagements conditionnels par le Secrétariat, la fourniture par les Membres concernés de renseignements actualisés sur les résultats et l'état d'avancement des mesures qui conditionnaient les engagements, et tout projet de mise à jour des listes pertinentes. Apparemment, cet exercice permettrait d'améliorer la transparence des engagements. Par conséquent, l'Inde n'avait pas d'objection à cette proposition. Dans le même esprit, l'Inde a exhorté les États-Unis à améliorer leur niveau de respect des prescriptions existantes en matière de notification, notamment au titre de l'article III:3 de l'AGCS, en particulier celles qui concernaient leurs engagements relatifs au mode 4, y compris les mesures relatives à l'admission, étant donné que le mode 4 était le mode le plus important du point de vue des exportations pour la plupart des pays en développement et des PMA.

1.10. Le représentant du Brésil a remercié les États-Unis pour cette proposition. Le Brésil partageait l'objectif de garantir la transparence et la mise en œuvre des engagements au titre de l'AGCS, et pouvait donc appuyer la suggestion selon laquelle le Secrétariat devrait préparer une compilation des engagements conditionnels. En ce qui concernait les prochaines étapes proposées par les États-Unis, à savoir que "les Membres qui ont pris de tels engagements conditionnels seraient invités à fournir des renseignements actualisés sur les résultats et l'état actuel de la mesure, du réexamen ou de la réforme en question et à présenter leurs projets en ce qui concerne la révision de leurs listes", il a demandé aux États-Unis de préciser s'il y avait deux propositions. Se référant à l'intervention de la Barbade, il a estimé qu'il pourrait être nécessaire d'avoir une image plus claire

de ces engagements conditionnels, y compris la manière dont ils devraient être interprétés. Il serait utile de prendre contact avec le Secrétariat afin d'avoir une compréhension commune de ces engagements conditionnels.

1.11. Le représentant des États-Unis a répondu favorablement à la suggestion d'une approche par étapes. Il pensait que cela pourrait répondre à certaines des préoccupations du Brésil. Les États-Unis souhaitaient obtenir les listes qui conditionnaient spécifiquement la fourniture d'engagements actualisés à l'adoption d'une législation. En ce qui concernait les autres listes comportant une formulation conditionnelle comme les références aux examens de politique, le Comité gagnerait à avoir des explications sur le résultat de ces examens. Les États-Unis n'ont pas demandé au Secrétariat d'interpréter les listes des Membres. L'exercice a été conçu pour cataloguer les entrées dans les listes des Membres qui font référence à des examens de politique ou qui mettent certaines conditions dans leurs listes prévoyant la présentation d'engagements actualisés à une date ultérieure. Par conséquent, la première étape consisterait à cataloguer ces entrées sans aucune sorte d'interprétation, ce qui n'était pas le rôle du Secrétariat. Ensuite, les Membres pourraient envisager les étapes suivantes. Prenant note de la déclaration de l'Inde sur la transparence accrue des notifications, il a déclaré que sa délégation restait disposée à discuter des moyens d'améliorer la transparence avec les Membres. En conclusion, sa délégation continuerait de travailler avec les délégués pour clarifier les objectifs de la proposition afin que la discussion du Comité aboutisse à un résultat utile.

1.12. Le Président a pris note des considérations utiles des délégations sur la proposition américaine et de leur point de vue commun sur l'importance de la transparence des engagements spécifiques. Concernant l'approche par étapes proposée par le Canada, qu'il croyait comprendre comme étant un compromis, il a fait les suggestions suivantes. Dans un premier temps, le Secrétariat préparerait une compilation factuelle des engagements conditionnels qui ne devrait servir qu'à des fins de transparence et ne comporter aucune interprétation. Sur la base de cette compilation, le Comité examinerait et déciderait ensuite des étapes suivantes.

1.13. La représentante de la Barbade a réitéré la position du groupe ACP selon laquelle ils examinaient la proposition américaine dans leurs capitales et n'étaient pas en mesure, à ce stade, de se rallier au consensus pour faire avancer la proposition.

1.14. Le Président a demandé à la représentante de la Barbade s'il était possible de permettre au Secrétariat de préparer une compilation factuelle des engagements conditionnels simplement à des fins de transparence, afin que le Groupe ACP puisse mieux cerner la question.

1.15. La représentante de la Barbade a répondu qu'ils ne pouvaient pas accepter la suggestion du Président à ce stade et qu'ils souhaitaient tenir des consultations avec le Président à une date ultérieure en vue d'avoir plus de clarté sur la question.

1.16. Le représentant du Sénégal a appuyé la déclaration faite par la Barbade au nom du Groupe ACP. Il a suggéré que le Comité reporte la question à une autre réunion afin que les délégations aient plus de temps pour consulter les autorités de leurs pays.

1.17. Le représentant de l'Afrique du Sud a appuyé la déclaration faite par la Barbade au nom du Groupe ACP visant à reporter ce point de l'ordre du jour. Notant que certains aspects de la proposition des États-Unis devaient être clarifiés, et compte tenu des contraintes auxquelles les délégations étaient confrontées pendant la pandémie, il a estimé qu'il était raisonnable de répondre à la demande du Groupe ACP de tenir des consultations supplémentaires et de réserver la discussion à une date ultérieure.

1.18. Le représentant du Brésil a déclaré que sa délégation souhaitait avoir une meilleure compréhension des questions soulevées par la proposition américaine. Il serait utile que le Président et le Secrétariat tiennent des consultations à ce sujet avec les Membres intéressés.

1.19. Le Président a suggéré que le nouveau Président tienne des consultations avec les Membres intéressés sur la proposition des États-Unis et que le Comité revienne sur ce point lors de sa prochaine réunion.

1.20. Il en a été ainsi convenu.

2 POINT B – QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES

2.1. Le Président a rappelé que le Comité a continué de débattre des questions se rapportant à l'établissement des listes pour le mode 4 à la dernière réunion, à la suite d'une communication présentée par la République kirghize (figurant dans le document JOB/SERV/287). En particulier, la République kirghize a fait part de ses réflexions sur la manière d'améliorer la transparence et la clarté des engagements relatifs au mode 4 ainsi que de son expérience nationale en ce qui concerne le régime de permis de travail. Certaines autres délégations ont également fait état de leur expérience nationale en matière d'examens des besoins du marché du travail lors de précédentes réunions. Comme indiqué dans l'ordre du jour annoté de la réunion en cours, il encourageait un plus grand nombre de Membres à mettre en commun leurs expériences nationales en matière d'administration des examens des besoins du marché du travail, ce qui permettrait d'améliorer la transparence des engagements relatifs au mode 4. Certaines interventions faites à la dernière réunion ont permis de souligner que la discussion au titre de ce point de l'ordre du jour devrait porter également sur d'autres modes de fourniture. Il a pris ce point en compte et invité les Membres à examiner d'autres questions se rapportant à l'établissement des listes. Certaines questions avaient été mentionnées dans un rapport du précédent Président; ces questions avaient trait au commerce numérique et concernaient les modes 1, 2 et 3, telles que la signification de "non consolidé" avec un astérisque (c'est-à-dire "non consolidé*"), la distinction entre les modes 1 et 2 en ce qui concerne les transactions en ligne, ou la limite entre l'accès aux marchés et le traitement national pour certaines mesures comme les prescriptions en matière de localisation des données. Comme la numérisation était en train de transformer le commerce des services, ces questions pourraient être plus pertinentes que jamais. Il a répété que les Membres pourraient soulever toute question se rapportant à l'établissement des listes qui présentait un intérêt particulier pour eux.

2.2. Le représentant de la Suisse a déclaré que sa délégation soutenait les discussions visant à améliorer la clarté et la prévisibilité dans tous les modes et tous les secteurs. À cet égard, la Suisse s'est félicitée des discussions sur la signification des entrées "non consolidées*" pour le mode 1. Un tel échange de vues pourrait apporter plus de transparence à la fois sur les intentions initiales qui sous-tendent la liste des entrées "non consolidées*" et sur la situation actuelle de ces entrées. En raison des développements techniques de ces dernières années, de nombreux services pour lesquels les Membres avaient inscrit "non consolidé*" devraient pouvoir être négociables, notamment pour le mode 1. Ainsi, on pourrait faire valoir que, dans ces cas, "non consolidé*" équivalait à "aucun". Dans ses récents ALE, la Suisse avait pris des engagements en matière d'accès total aux marchés et de traitement national dans plusieurs secteurs où "aucun" était inscrit au lieu de "non consolidé*" pour le mode 1. Cette approche avait été suivie, par exemple, dans les services environnementaux ou dans les services d'entretien et de réparation des aéronefs, car la technologie rendait possible la fourniture transfrontières. La Suisse serait intéressée par les vues et les pratiques des autres Membres à cet égard et ouverte à d'autres discussions qui permettraient d'améliorer la clarté et la prévisibilité des listes des Membres.

2.3. La représentante de l'Inde a de nouveau remercié la délégation de la République kirghize pour sa proposition utile sur les "problèmes se rapportant à l'établissement des listes pour le mode 4", figurant dans le document JOB/SERV/287. Elle a réitéré le plaidoyer de sa délégation pour que les Membres travaillent ensemble dans les domaines identifiés. Les critères d'administration des examens des besoins économiques devraient être transparents et objectifs, et non discrétionnaires. Il serait souhaitable d'élaborer conjointement une liste d'éléments spécifiques tels que les critères et les renseignements détaillés sur les prescriptions, procédures et/ou lignes directrices applicables à l'administration de ces examens et aux examens des besoins du marché du travail. L'Inde a accueilli favorablement la suggestion de l'Union européenne selon laquelle tous les Membres devraient accepter de supprimer les examens des besoins économiques pour la catégorie des personnes transférées à l'intérieur d'une société. S'agissant de l'élaboration de définitions communes pour les catégories couramment inscrites au titre du mode 4, l'Inde était aussi d'avis que cela serait difficile au niveau multilatéral, étant donné la diversité des législations nationales des Membres. Toutefois, il serait peut-être envisageable d'établir des éléments de définition clés ou certains critères communs pour les catégories faisant l'objet d'engagements concernant le mode 4. Ainsi que l'avait suggéré la République kirghize, il serait utile de préciser le niveau de formation ou de spécialisation. Les fournisseurs de services indiens se heurtaient à des difficultés en raison de l'évaluation subjective et arbitraire des qualifications des candidats, en particulier dans le cas des "spécialistes", une sous-catégorie des personnes transférées à l'intérieur d'une société. L'Inde a noté que, lors d'une précédente réunion, de nombreux Membres étaient convenus qu'il serait opportun de clarifier le lien existant entre les engagements horizontaux et sectoriels pour le mode 4. Sur ce

point, se référant à la proposition actuelle des États-Unis, la représentante a noté que le Secrétariat pourrait également aider à identifier les cas pertinents dans les listes des Membres et que les Membres concernés pourraient alors envisager de communiquer les mises à jour nécessaires. Cet exercice permettrait également d'améliorer la transparence des engagements. L'Inde attendait avec intérêt un dialogue constructif avec les Membres sur ces questions.

2.4. Le Président a demandé l'avis des autres Membres sur la proposition indienne concernant les travaux éventuels du Secrétariat.

2.5. Le représentant des États-Unis a déclaré que sa délégation devrait voir la proposition par écrit afin d'avoir des précisions sur la portée et la nature de ce qui était demandé, puis consulter les autorités de son pays.

2.6. Le Président a proposé que le Comité prenne note des déclarations et revienne sur ce point à sa réunion suivante.

2.7. Il en a été ainsi convenu.

3 POINT C – QUESTIONS DE CLASSIFICATION

3.1. Le Président a rappelé un exposé que le Secrétariat a fait, lors de la dernière réunion, sur l'évolution de la mesure du commerce électronique et qui avait été bien accueilli. L'exposé portait sur le cadre conceptuel élaboré par la communauté statistique internationale sur le commerce numérique et les questions de classification des services connexes. L'exposé a montré, entre autres, que la numérisation du commerce des services pouvait poser certaines difficultés en ce qui concernait la classification des services. La question de savoir comment classer les plates-formes numériques illustre bien ce point. Les Membres ont été invités à examiner ce sujet de manière plus approfondie et à soulever toute question présentant un intérêt particulier pour eux.

3.2. Le représentant du Japon a déclaré que sa délégation s'intéressait à la mesure du commerce numérique, et a donc apprécié l'exposé utile présenté par le Secrétariat lors de la dernière réunion. Discuter de la classification apporterait plus de clarté et, comme le commerce actuel des services évoluait au fil du temps, il était nécessaire de continuer à mettre à jour les classifications. Le Japon espérait continuer à participer aux discussions sur ce sujet.

3.3. Le Président a suggéré que le Comité prenne note des déclarations et revienne sur ce point de l'ordre du jour à la réunion suivante.

3.4. Il en a été ainsi convenu.

4 POINT D – AUTRES QUESTIONS

4.1. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

5 POINT E – DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ

5.1. Notant que le Président du Conseil du commerce des services avait récemment achevé ses consultations sur la liste de noms pour les Présidents des organes subsidiaires, le Président sortant, M. Tamás Vattai, a remercié les Membres pour leur confiance et leur soutien au cours de l'année écoulée et a proposé que le Comité élise par acclamation M. Toshihide Aotake (Japon) comme nouveau Président.

5.2. Il en a été ainsi convenu.

5.3. La réunion a été déclarée close.
